

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

EN S'ABONNE

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 1^{er} OCTOBRE

Suicide du général Boulanger

Nous avons annoncé hier, en dernières nouvelles, le suicide de l'ex-général Boulanger. Voici des détails venus de Bruxelles et datés d'hier, 30 septembre :

Depuis quelques jours, le général Boulanger était d'une humeur plus sombre.

Il quitta ce matin son hôtel, vers dix heures, dans un landau attelé de deux chevaux, se fit conduire au cimetière d'Ixelles. Le cocher et le valet de pied qui accompagnaient le général l'attendaient à la porte du cimetière.

Il était accompagné d'un de ses amis avec lequel, en arrivant au cimetière, il fit une courte promenade. Son ami l'a quitté un instant. Il s'est rendu alors sur la tombe de M^{me} de Bonnemain, s'y est promené longuement autour, puis, tirant de sa poche un revolver de gros calibre, se tira un coup de feu dans la tempe.

Il tomba comme une masse sans proférer un cri. Au bruit de la détonation, les gardiens du cimetière accoururent.

Le général ne respirait plus et est mort en quelques secondes. On porta alors le cadavre dans son landau, et la police d'Ixelles, immédiatement prévenue, arriva et constata le décès.

Sur l'ordre de la police, le landau fut dirigé sur le commissariat de police; le corps était placé au fond de la voiture, le visage couvert d'un mouchoir blanc.

Après constatation de l'identité au commissariat, le corps a été transporté à l'hôtel du général, rue Montroyer.

L'arme dont s'est servi le général est un revolver d'ordonnance de la cavalerie française. On a trouvé dans l'une des poches de son gilet la photographie de M^{me} de Bonnemain.

La nouvelle de la mort s'est répandue dans Bruxelles comme un coup de foudre.

La police a été obligée d'intervenir pour disperser les attroupements, qui grossissent d'heure en heure.

La nièce du général et son mari, qui habitait avec M. Boulanger depuis quelque temps, en le voyant sortir ce matin, ont eu des soupçons et ont envoyé immédiatement un ami au cimetière, mais ce dernier arriva trop tard.

M. Boulanger avait fait graver sur la tombe l'épithète suivante :

Marguerite : 19 décembre 1855. — 15 juillet 1891. — A bientôt.

Ce qui laisse supposer qu'il avait déjà l'intention de se suicider après la mort de M^{me} de Bonnemain.

Au moment de partir, le général dit à sa mère, d'une voix très calme : « Je pars pour vingt-quatre heures ». Et il l'embrassa tendrement, mais sans donner la moindre marque d'émotion.

On télégraphie à l'Agence Dalziel, 30 septembre :

M. Boulanger repose maintenant dans sa chambre à coucher, étendu tout habillé sur

son lit ; il est vêtu de noir ; le visage n'a pas été altéré, c'est à peine si on voit les deux petites plaies ouvertes aux deux tempes.

On refuse formellement de donner des renseignements à l'hôtel sur les dispositions testamentaires que M. Boulanger doit avoir prises : je sais seulement qu'il a dit à plusieurs personnes, en ces derniers temps, qu'il désirait, s'il mourait, reposer à côté de M^{me} de Bonnemain.

Les funérailles seront probablement célébrées après-demain.

On publie sur la mort du général Boulanger cette autre version :

« Bruxelles, 30 septembre.

Déjà le général Boulanger avait essayé à plusieurs reprises de mettre fin à ses jours. Dans son hôtel, toutes les armes avaient été enlevées, mais il était parvenu à conserver son revolver d'ordonnance.

Il allait tous les jours à quatre heures au cimetière ; sa visite matinale parut extraordinaire.

Il avait rédigé chez lui ses dernières volontés et même préparé divers télégrammes avec adresses.

Certains prétendent qu'une lettre du général adressée à M. Dutens, à Paris, mari de la nièce du général, fit naître de telles inquiétudes dans son esprit qu'il vint immédiatement à Bruxelles où il se trouvait depuis huit jours.

C'est lui qui, après le départ du général, prit une voiture pour empêcher son suicide. Il est certain que M. Dutens parvint à rejoindre le général et à converser avec lui pendant un quart d'heure.

Le général aurait dit, regardant l'heure : « Il est temps d'aller déjeuner », et il pria M. Dutens de le laisser aller auprès de la tombe. M. Dutens, complètement rassuré, s'éloigna un instant.

Alors Boulanger se rendit au tombeau, s'assit, ôta son chapeau et tira ce coup de revolver.

La presse catholique déplore une si triste mort.

« Quelle lamentable destinée, dit la Gazette de France, que celle de cet homme qui avait rêvé de s'emparer de la France et qui vient de finir, sur la terre étrangère, par un suicide doublement scandaleux ! »

La France Nouvelle :

« Il a ainsi mis fin à une aventureuse carrière qui connut les ardeurs de l'enthousiasme et les désenchantements de la chute ; il a achevé comme un héros de roman une vie dont la première partie fut glorieusement consacrée au service du pays.

C'est un sentiment de profonde pitié qui nous envahit en voyant tomber ainsi un soldat dont la politique troubla l'âme et que la rupture par la mort d'une liaison irrégulière a conduit au suicide.

On comprendra la réserve que nous devons garder en face de ce cadavre.

Laissons passer la justice de Dieu.

La Liberté termine ainsi :

« ... C'est enfin le suicide du général, par

un matin d'automne, hors de France, loin de tout, seul !

« Vanité des vanités, tout n'est que vanité. »

La Patrie :

« Quelle fin déplorable ! et ce n'est pas sans tristesse que nous enregistrons le suicide du général Boulanger, que nous avons connu il y a environ quinze ans, que nous avons combattu avec une grande énergie quand, général, ministre de la guerre, il s'était fait politicien, et dont nous avons plus tard défendu le programme de l'Appel au Peuple qui était le nôtre.

Sa fin ne nous cause aucune surprise. C'était une espèce de capitaine de hussards, dont l'inconscience dépassait toute limite. S'il l'eût bien voulu, s'il avait eu l'énergie des hommes bien trempés et le courage civil, il serait certainement parvenu à escalader le pouvoir ; mais il n'avait pas la force de caractère et l'âme assez haute pour tenter l'aventure.

Sa vie se termine comme celle d'un héros de roman et non comme celle d'un soldat. »

M. Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie) était né à Rennes, en 1837. Il était fils d'un avoué. Il entra à l'École de Saint-Cyr en 1855. Il fit ses premières armes en Algérie. Lieutenant le 28 mars 1860, capitaine le 21 juillet 1862, chef de bataillon le 15 juillet 1870 et lieutenant-colonel le 9 novembre suivant, il fut promu colonel le 15 novembre 1874, général de brigade le 4 mai 1880 et général de division le 18 février 1884.

Mort de M. Depeyre

M. Depeyre, ancien ministre, est décédé hier matin à Paris, à la suite d'une longue maladie, dans sa 66^e année.

La Gazette de France parle ainsi de l'illustre défunt :

« On sait quelle large place M. Depeyre a occupée successivement dans le barreau, le monde politique et la presse française.

« Avocat de grand mérite, député à l'Assemblée nationale, garde des sceaux sous le gouvernement du 24 Mai, directeur du *Moniteur universel*, administrateur de l'Université catholique de Paris, il a consacré sa vie entière à la cause de Dieu, de la France et de la Monarchie traditionnelle.

« Il s'est endormi doucement dans la paix du Seigneur, fortifié par les secours de la religion, au milieu de sa famille en larmes, pour aller recevoir la récompense promise à ceux qui ont soutenu vaillamment jusqu'au bout le bon combat.

« Sa vie a été un exemple, sa mort sera un deuil pour les catholiques et les royalistes. »

M^{re} Freppel ayant toujours défendu à la Chambre les intérêts des colons de Madagascar, les électeurs de Diégo-Suarez ont tenu à lui en témoigner leur reconnaissance.

Le 23 août dernier, ils ont élu l'éminent prélat délégué au Conseil supérieur des colonies par 419 voix contre 65 obtenues par M. Capeyron, commerçant d'Antsiran.

Le Pape à Saint-Pierre

Rome, 29 septembre.

Dès six heures du matin, la place de Saint-Pierre présente la plus grande animation. Des troupes de ligne et des gendarmes italiens font la haie ; une nombreuse police assure le maintien de l'ordre.

Comme les grilles de la basilique restent fermées et que 40,000 billets ont été distribués dans Rome par le clergé et les ambassades, la foule se presse non sans désordre aux portes du bas côté.

A 8 heures, la basilique est comble. On estime à 70 ou 80,000 personnes le nombre des assistants parmi lesquels 7,000 pèlerins, les congréganistes et les privilégiés : diplomates, élèves des écoles et des séminaires, etc.

Une immense clameur remplit la basilique où le service d'ordre est fait par les Suisses. De nombreux camériers, en costumes Henri III, rendent les honneurs.

De la foule émergent une multitude de bandières et de croix. On remarque des Hongrois, des Allemands, des Polonais en habits nationaux ou en uniforme des universités.

La haie est formée par la garde palatine.

A 8 h. 1/2, arrivent les gardes-nobles au grand complet ; ils prennent place autour de l'autel où se dira la messe.

A neuf heures moins un quart, Léon XIII fait son entrée. Les trompettes sonnent, la foule pousse des acclamations enthousiastes, les mouchoirs s'agitent au-dessus des têtes.

Le Pape, escorté par l'état-major du Vatican et par toute la cour pontificale, est porté sur la *sedes gestatoria*. Jamais, assure-t-on, autant de splendeur n'a été déployée, jamais pareille foule ni pareil enthousiasme ne se sont vus au Vatican depuis 1870.

Léon XIII, assisté de deux évêques et de chanoines, a dit une messe basse à l'autel Majeur. Après avoir dit sa messe, le Pape en a entendu une autre dite par son chapelain, puis du haut de l'estrade érigée entre la Confession et la statue de saint Pierre, il a donné la bénédiction apostolique.

Pendant la messe, les motets ont été chantés par les chœurs de la chapelle Sixtine. Pendant l'élévation, les trompettes placées dans la coupole ont joué pour la première fois depuis le jubilé. L'effet produit était saisissant.

A 10 heures précises, le Pape, qui avait pleuré d'émotion pendant toute la messe d'actions de grâces, est remonté sur la *sedes gestatoria* qui a été déposée sur l'estrade élevée à cet effet.

Là, après avoir lu des prières, Léon XIII, la tiare en tête, a donné une longue bénédiction pontificale à laquelle ont succédé des acclamations sans fin où dominaient les cris des ouvriers français de : Vive le Pape !

Un incident s'est produit à ce moment-là. Conformément au cérémonial, le Pape et le cortège doivent, après la bénédiction, défilier et se retirer.

Mais Léon XIII a fait signe qu'il voulait se reposer et après une minute a dit à M^{re} Lenti : « Refaisons le grand tour pour mes pèlerins français ; je veux que tous voient leur Pape. »

On s'est alors empressé de prévenir la tête du cortège qui a rebroussé chemin.

Les cardinaux sont revenus, LL. EE. Rampolla et Vanutelli en tête, et la *sedes gestatoria* a fait longuement tout le tour de Saint-Pierre, Léon XIII béussant tous les assistants.

Cet ordre inattendu a produit une grande sensation à la cour pontificale sur les personnes esclaves du cérémonial.

Il est commenté comme une grande et extraordinaire preuve d'affection donnée publiquement par Léon XIII au pèlerinage français.

A la sortie, qui a eu lieu à dix heures et demie, la place Saint-Pierre rappelait le spectacle des jours des grandes foules au temps de Pie IX. Les soldats italiens, très corrects, et leurs officiers portant l'écharpe séparaient la place en deux pour contenir la foule et assurer la sortie des pèlerins.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

CLASSES DE RECRUTEMENT

Roulement des diverses classes de recrutement pour la période du 1^{er} novembre 1894 au 31 octobre 1892 :

Armée active (trois classes) : classes 1890, 1889, 1888.

Réserve de l'armée active (sept classes) : classes 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881.

Armée territoriale (six classes) : classes 1880, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875.

Réserve de l'armée territoriale (huit classes) : 1874, 1873, 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867.

La réserve de l'armée territoriale devrait, d'après la nouvelle loi militaire, comprendre neuf classes et non huit. Mais il existe encore cinq classes qui ont été formées antérieurement au régime de la loi de 1872, et ce n'est qu'à partir du 1^{er} novembre 1896 que l'on disposera effectivement de vingt-cinq classes.

DÉCLARATION D'ABSENCE

Par jugement en date du 23 juillet 1894, le tribunal de première instance de Saumur a déclaré l'absence du sieur Tourillon (Emile-Robert), autrefois employé au chemin de fer d'Orléans, plus récemment soldat au 12^e chasseurs à cheval à Castres, disparu depuis plus de douze ans.

Agression à domicile

Avant-hier soir, vers neuf heures, plusieurs individus se présentèrent chez M. Renard, boucher, rue Saint-Nicolas, pour acheter de la viande. Après avoir été servis, ces singuliers clients partirent, pour revenir bientôt sous le prétexte qu'on leur avait donné de la viande gâtée, et prétendirent se faire rembourser.

M. Renard s'arma d'un bâton et les chassa de chez lui ; mais l'un d'eux, sortant une pierre de sa poche, la lança sur M. Renard. Le visage ensanglanté, ce dernier tomba et dans sa chute se fit une blessure à la jambe.

La police, prévenue, se mit aussitôt en campagne, et hier matin ramassa l'un des assaillants, originaire de Nantes. On pense que ses complices ne tarderont pas à être recueillis également, pour recevoir la récompense de leur belle action.

ECHO DE LA COURSE ANGERS A TOURS

Un de nos confrères d'Angers rappelle un souvenir rétrospectif assez gai, dont le héros est l'anglais Alderton, qui prit part à la course vélocipédique de dimanche.

Ce brave insulaire était venu en France ne connaissant pas un mot de français, et dimanche matin il s'est mis en route sans avoir sur lui les réconfortants nécessaires. Pris de faiblesse entre Langeais et Saumur, il voulut se faire servir quelque chose, mais les braves fermiers et aubergistes ne le comprenant pas lui apportaient le contraire de ce qu'il demandait. Vous voyez d'ici sa position. Il eut toutes les peines du monde pour obtenir du bouillon, du pain et du vin.

Ensuite il fut obligé de prendre le train pour revenir à Angers.

Grâce à son robuste tempérament, M. Alderton fut bientôt complètement remis de son indisposition et ne se souvint plus de sa petite mésaventure que pour en rire. Il a dû partir le lendemain pour l'Angleterre.

ANGERS. — *Grave accident.* — M. Fournier, l'un des vainqueurs de la grande course d'Angers à Tours, a éprouvé, le lendemain de sa victoire, un grave accident.

Il revenait, lundi soir, en compagnie de quelques amis, de faire une promenade en bicyclette aux environs d'Angers. A quelques kilomètres de la ville, M. Fournier, dont le train était à ce moment très rapide, alla heurter violemment dans le derrière d'une voiture. Il tomba et se blessa grièvement à un genou. Il est à craindre, assure-t-on, qu'il ne puisse, d'ici longtemps, remonter sur un vélocipède.

ASSASSINAT PRÈS DE LOUDUN

Loudun, 29 septembre.

Un crime horrible vient de jeter la consternation dans la petite commune de Chasseigne, à sept kilomètres de Loudun. M^{me} Bourdilleau, riche propriétaire qui habitait seule une maison à l'entrée du bourg, a été assassinée.

Volci dans quelles circonstances le crime a été découvert. Une femme qui allait de temps à autre aider M^{me} Bourdilleau dans les soins de son ménage l'a trouvée au milieu de sa chambre, la tête fracassée.

L'assassin avait dû prendre son temps, car tous les meubles avaient été fouillés. Le lit était complètement défilé ; la paille éventrée ; mais le voleur a été volé.

M^{me} Bourdilleau, qui semblait redouter les voleurs, avait depuis longtemps adopté deux cachettes pour son argent, deux trous de mur à deux extrémités de sa propriété. Ce détail n'était connu que de ses enfants.

Ce matin, la justice s'est rendue sur les lieux ; il résulte de l'autopsie, pratiquée par le docteur Amirault, qu'il y avait à peine deux heures que la victime venait de prendre son repas.

L'assassin s'est servi d'une tavelle, et a frappé sur la tête, ce qui explique la fracture du crâne à laquelle la victime a succombé. La mort a été instantanée. On croit être sur la piste de l'assassin.

Le vagabondage en Indre-et-Loire

Jamais, depuis le temps du Directoire, les vagabonds n'avaient été si nombreux dans nos campagnes. Ils se multiplient impunément et, le métier devenant facile, ils voyagent par couples, en attendant qu'ils forment des bandes.

Il y en a sur tous les chemins, principalement hors des grandes routes. Nous connaissons pourtant une de ces routes, celle de Tours à Bléré, qu'ils fréquentent volontiers : il passe là, en moyenne, une cinquantaine de vagabonds par jour !

Beaucoup sont jeunes ; ils n'ont pas quarante ans. La plupart sont vêtus comme des ouvriers endimanchés. Ce sont ceux qui exercent le plus hardiment leur profession. Ils demandent d'un ton impérieux et brutal « la charité ». Si on les interroge, ils se contentent de répondre avec l'accent de menace : « Je vous demande la charité. »

Maraudeurs, voleurs, gens de sac et de corde, ils effraient les populations ; ils les traitent aussi. Car personne, dans nos campagnes, ne se sent plus protégé contre eux. Le préfet ne veille pas plus à l'exécution de son arrêté que le Grand-Turc à celle de ses lois ; les maires se déclarent impuissants, parce que la force publique ne les assiste pas ; et les vagabonds continuent de mener leur train, en crachant sur les écriteaux qui les avertissent, à l'entrée de nos villages, que « la mendicité est interdite dans le département d'Indre-et-Loire. »

Quand tout cela finira-t-il ?

Le département de Maine-et-Loire n'est pas plus épargné que celui d'Indre-et-Loire. Les mêmes coureurs qui parcourent celui-ci arrivent aussitôt chez nous et réciproquement.

SAINT-MATHURIN. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un homme a été écrasé par un train, à 300 mètres environ au delà de la gare de Saint-Mathurin. On nous assure que deux

ou trois trains auraient passé sur ce malheureux, avant qu'on se fût aperçu de l'accident. On croit que l'homme écrasé était sourd-muet, car on a trouvé sur lui une ardoise et un crayon, comme en emploient les sourds-muets.

La laïcisation à Angers

La laïcisation des écoles municipales à Angers a eu pour conséquence non seulement d'augmenter le nombre des écoles congréganistes, mais aussi le nombre de leurs élèves.

La maison du Tertre enlevée aux Frères contre toute équité, a été remplacée par deux écoles libres : l'une à Saint-Jacques, l'autre à Sainte-Thérèse. Elles ont reçu plus d'élèves que n'en avait l'école du Tertre. A Notre-Dame, l'école de la rue du Canal, récemment ouverte, abritait 92 enfants dès le premier jour, et ce nombre augmente chaque jour. Pourtant les Frères n'ont constaté aucune diminution à Saint-Maurice, à Saint-Laud, à Saint-Joseph et à Saint-Serge. Au contraire, le total des élèves de ces quatre établissements va dépasser celui de l'année dernière.

Dès maintenant, on peut porter à près de 450 l'accroissement du nombre des enfants chez les Frères.

Un si beau résultat ne peut manquer d'être agréable aux républicains, eux qui se montrent si chauds partisans de la diffusion de l'instruction. Il prouve que l'enseignement libre, exercé à côté de l'enseignement officiel, a pour résultat d'attirer en classe une foule plus considérable d'enfants. En outre, il stimule le zèle des maîtres de part et d'autre, et surtout il conserve aux pères de famille la liberté de faire instruire leurs enfants suivant leurs idées.

Mais il est un point qui doit particulièrement frapper l'attention des contribuables. C'est que l'enseignement libre ne leur coûte rien, il est véritablement gratuit celui-là.

L'autre, au contraire, fait peser de lourdes charges sur les Français. Que de millions il a fallu déjà dépenser, à Angers seulement, pour réaliser le fameux programme des dix-huit écoles laïques !

Et nous ne sommes peut-être pas au bout.

Le Jugement contre M. Delahaye

Nos confrères de la presse parisienne continuent à s'occuper de la condamnation de M. Jules Delahaye et sont tous unanimes dans leur réprobation.

L'éminent académicien, M. Edouard Hervé, vice-président du Syndicat de la presse, dont on connaît la haute compétence et le dévouement pour tout ce qui concerne la corporation, la critique légalement dans le *Soleil*.

La *France Nouvelle* s'exprime ainsi :

« Si Boileau vivait de nos jours, il ne pourrait plus dire :

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Marcelle ouvrit la fenêtre pour aspirer un peu d'air, car elle étouffait. Le temps était beau ; elle pensa qu'une fois encore elle pourrait jouir d'une belle journée. Il ferait bon sur la terrasse.

La nourrice venait de rentrer et de reprendre son poste près de l'enfant. Et Marcelle, à pas lents, quitta la maison. Elle s'en allait le long des allées ; c'était une longue promenade pour sa faiblesse. Depuis des semaines, elle n'avait pas fait un tel voyage ; aussi arriva-t-elle épuisée au banc de quart. Elle s'assit tout heureuse de cette halte et de ce repos : il faisait vraiment une après-midi charmante, un temps calme, pur, exquis, fort rare en cette saison d'automne et en ce pays breton qui est celui des brumes. Marcelle demeurait immobile devant le paysage familier ; elle avait une physionomie pensive, un regard étrangement profond. Elle regardait toute cette admirable nature, la mer, les vagues, les rochers, les

falaises jaunissantes avec le détachement du passant au milieu de sites qu'il va quitter prochainement... pour toujours. Il lui semblait même que des voiles se tissaient sur toutes choses. Mais, pourtant, elle n'était pas triste, car elle priait mentalement, et, dans le silence de l'oraison, la voix de Dieu passait sur son âme, comme un souffle ! C'est que la mort, prévue à l'avance, brise les liens étroits du présent, étend le cercle des pensées ; elle rapproche les temps, elle efface les distances, elle rapetisse beaucoup la terre ; elle montre, tout à coup, dans une très vive lumière, le vrai but de la vie : gagner le ciel. Les détails disparaissent ; tout ce qui mourra pâlit, et il ne reste de présent à l'âme que la pensée de l'éternité.

— Encore une saison qui va s'évanouir, murmurait Marcelle, disparaître avec tant d'autres.

Et, dans l'air transparent et calme, son regard s'attardait à suivre les feuilles jaunies qui, sans secousse, se détachaient mollement des arbres. Elle considérait aussi, là-bas, au loin, le calme petit cimetièrre aux tertres verdoyants, où la brise tiède berçait l'ombre des hauts peupliers. Sous le ciel bleu se déta-

chaient les croix blanches, indiquant le chemin par lequel nous devons passer tous pour atteindre notre patrie.

Elle regardait la mer et la mer semblait lui dire :

— Tu disparaîtras, et moi je serai encore brillante sous le soleil avec mes belles vagues frangées d'écume. Tu seras dans le silence de la tombe, tes os seront dissous à force de siècles, et moi je continuerai de chanter au bord du rivage. D'autres seront là pour m'écouter. Ah ! que l'homme est petit dans le grand univers !

Marcelle avait, sur ses genoux, un livre de prières ; mais elle ne le feuilletait pas ; elle préférait lire dans l'œuvre divine. La nature est un si beau livre !

La mer, sous ce ciel d'une pure couleur d'or, n'était pas méchante. Là-bas, là-bas, du côté de Saint-Malo, elle frappait avec tumulte les grands rochers ; mais, dans la petite anse, devant le Prieuré, elle était calme, sans colère, et sans brisants. Elle venait à petits flots joueurs comme danser et chanter sur le sable, comme s'amuser à jongler avec les galets. Elle quittait la rive. Dans une heure, la marée serait basse. Au loin, des pêcheuses suivaient

le flot, le lourd filet sur l'épaule. Et puis, ce fut un grave promeneur, que Marcelle reconnut. Il leva la tête en longeant le sentier sous la terrasse, et salua avec tristesse.

— Conan, fit-elle de sa voix brisée, Conan, c'est la bonne Providence qui vous amène. Venez ; mon père est absent ; j'ai à vous parler, des choses bien graves à vous dire.

Il gravit l'escalier taillé dans le roc conduisant à la terrasse.

Il l'aimait, plus qu'autrefois peut-être, depuis qu'il l'admirait si douce, si résignée, si sainte, une martyre... mais son ancienne tendresse avait fait place à un sentiment beaucoup plus élevé : un mélange d'affection fraternelle, de vénération et de chagrin à la pensée de la perte prochaine. Pouvait-on concevoir encore un amour terrestre pour ce pauvre petit être éthéré, ne touchant presque plus à la terre, purifié par ses épreuves, par ses prières, par ses renoncements. Il la regardait avec une émotion indicible.

— Vous avez pleuré ? fit-il.

Elle eut un doux sourire en lui tendant sa main diaphane.

— Ce n'est rien ; j'ai les nerfs un peu ébranlés. Des chimères m'ont passé par l'esprit.

Rappelle un chat un chat et Rollet un fripon.
Rollet lui demanderait aussitôt des dommages et intérêts, le chat aussi peut-être et le tribunal s'empresserait de les leur accorder.

Un banquier d'Azay-le-Rideau, dans le département d'Indre-et-Loire, avait mis la clef sous la porte et pris la poudre d'escampette. Les créanciers aussitôt de demander leur compte, mais on les fit patienter en leur promettant qu'ils seraient tous complètement payés. Un ami du banquier, nommé Cesvet, imposé par le tribunal comme liquidateur, s'opposait désespérément à la déclaration de faillite qu'il fallut bien prononcer cependant, car à bout de ressources, après avoir fait la noce pendant plus d'un an, Bignon était venu se constituer prisonnier et était condamné par le jury à trois ans de prison pour banqueroute frauduleuse.

Les plus gros créanciers avaient été naturellement désintéressés dès la première heure, tandis que les petits cultivateurs n'eurent plus rien.

Toute la responsabilité de l'affaire retombait sur le nommé Cesvet, qui, en empêchant de toutes ses forces la déclaration de la faillite, avait amené un tel état de chose.

C'est pour avoir qualifié sa conduite comme elle méritait de l'être que notre confrère Delahaye, directeur du *Journal d'Indre-et-Loire* et député de Chinon, vient d'être condamné, comme nous l'avons dit, à deux mois de prison, 200 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages et intérêts.

Il n'avait pas le droit, paraît-il, de déclarer qu'en agissant de la sorte, Cesvet avait troublé la confiance publique; et ce qui est plus fort, c'est que la Cour de cassation, dans la certitude qu'en Cour d'assises — comme il devait y être déféré pour attaque à un homme public — il serait acquitté haut la main, a prétendu qu'un liquidateur était un homme privé et l'a fait juger en correctionnelle.

L'injustice est par trop criante et la condamnation, nous en sommes sûrs, ne sera pas maintenue en appel, nous en avons la certitude. N'y aurait-il plus de juges en France.

Nous sommes persuadés, avec la *Croix*, que M. Delahaye aura gain de cause en appel et que les juges, devant les réclamations de toute la presse, n'oseront maintenir une aussi étrange prétention. Nous lui envoyons, en attendant, le témoignage de nos plus vives sympathies, ainsi que nos meilleures félicitations pour le courage et l'énergie dont il est coutumier.

L'AFFAIRE FREYMONDEAU-MÉQUILLET
On n'a pas oublié cette malheureuse affaire et la condamnation impitoyable infligée, par le Conseil de guerre du 9^e corps, à ce soldat en congé, coupable de s'être opposé à ce que le lieutenant Méquillet se livrât, sur son champ

des regrets, si vains... comme si l'on pouvait rappeler un printemps qui s'enfuit.

Il comprit l'allusion. Il voulut essayer de la leurrer comme les médecins doivent leurrer leurs malades.

— Chère Marcelle, ne vous effrayez pas : vous êtes si jeune; il y a des remèdes si puissants. Nous viendrons à bout de cette anémie. Vous allez guérir.

Elle secoua la tête.

— Pauvre ami, pourquoi prendre tant de peine pour me cacher la vérité. Cette anémie cessera bientôt, en effet; la mort la guérira... la mort qui délivre.

Et le regardant bien en face :

— Je vous interroge, Conan; je m'adresse à votre conscience. Soyez franc, car je suis brava. J'en suis à la dernière période, n'est-ce pas ?

Les lèvres du docteur blémisaient.

— Ne me répondez pas; j'ai lu la réponse sur votre visage. Je meurs comme est morte ma mère. J'ai, comme elle, une maladie de cœur. J'aurais pu vivre peut-être... Oui, j'aurais vécu, si j'étais restée au Prieuré, entourée de la tendresse de mon père... de la vôtre, Conan. Ah! depuis si longtemps, je veux vous

fraîchement labouré, à des exercices de voltige.

Après examen du dossier, M. de Freycinet, ministre de la guerre, approuvant la manière de voir du Conseil de guerre, a maintenu la peine prononcée, mais il a infligé quinze jours d'arrêt à M. Méquillet, lieutenant au 32^e de ligne.

CHATELLERAULT. — *Commande d'armes.*
— On annonce qu'il vient d'être fait à la manufacture d'armes de Châtellerault une commande de 500,000 fusils de guerre pour le compte de la Russie.

L'exécution de cette commande commencerait le 3 octobre.

Trois officiers russes sont désignés pour surveiller la fabrication de ces armes.

On attend incessamment leur arrivée à Châtellerault.

VŒUX POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES ÉCOLES

A l'exemple de leurs collègues de Nantes, les membres du Conseil d'arrondissement de Paimbœuf, dans la deuxième session qui vient de se clore, ont adopté un vœu demandant le rétablissement dans les écoles de l'instruction religieuse et de l'enseignement des devoirs envers Dieu. C'est le président qui l'a soumis au vote de l'assemblée.

Le sous-préfet, M. Trinquet, s'est opposé à ce que le vote fût mis aux voix, alléguant qu'il présentait un caractère politique.

Un conseiller s'est étonné des vives protestations du sous-préfet. Il a fait remarquer qu'en appelant récemment un prêtre à la tête du Lycée de Nantes pour relever cet établissement tombé, l'administration supérieure avait montré que le maintien de l'instruction et des idées religieuses lui paraissait indispensable dans les établissements universitaires du département, et que le Conseil d'arrondissement ne faisait évidemment, en votant le vœu proposé, que suivre les indications et les tendances religieuses et cléricales de la préfecture.

Le sous-préfet a maintenu ses protestations et ses réserves et a réclamé leur insertion au procès-verbal.

Le vœu a été ensuite adopté au scrutin nominal par 5 voix contre 3; un membre absent y avait donné par une lettre son entière adhésion. Le Conseil a décidé que cette lettre serait jointe au procès-verbal.

Les trois membres de la minorité ont demandé à expliquer leur vote; ils ont déclaré et ont fait insérer au procès-verbal de la séance qu'ils reconnaissent la forme modérée du vœu adopté, en étaient partisans dans une très large

ORIFLAMME PRODUITS SUPÉRIEURS D'ÉCLAIRAGE **AURORE**
En Bidons de cinq Litres
Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n°1 LAMPES et VEILLEUSES.
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR

demandeur pardon.... Pardon, mon ami, de vous avoir méconnu. Pardon de tout le mal que je vous ai fait... Le châtement est rude, et je paie de ma vie de ne pas avoir obéi aux vœux de mon père.

Elle s'exaltait.
— Pardon, mon pauvre Conan. Ah! que nous avons souffert tous les deux, que nous avons souffert!

Elle eût voulu se mettre à genoux devant l'homme d'honneur qu'elle avait méconnu. Elle parlait avec l'accent douloureux et passionné du remords. Il fixait profondément sur elle ses yeux doux et tristes et d'une voix grave :

— Pourquoi me demander pardon? Est-ce que je vous en ai voulu un seul jour? Vous ne m'aimiez pas, Marcelle. Est-ce que vous pouviez, sans me donner votre cœur, devenir ma femme? Est-ce que j'aurais voulu jamais forcer votre sympathie? Je n'avais qu'un but : Votre bonheur; vous pensiez le rencontrer dans une union brillante...

Elle joignit convulsivement ses deux pauvres petites mains amaigries :

— Oh! non, je n'ai pas trouvé le bonheur dans une union brillante. Mais ne voyez-vous

mesure, et ne l'avaient pas voté parce qu'il leur paraissait inopportun et présentait un caractère politique.

La majorité du Conseil a accueilli avec faveur ces explications; un de ses membres a constaté que tous les conseillers étaient d'accord sur la nécessité de l'instruction religieuse.

Ajoutons que les Conseils d'arrondissement d'Ancenis et de Châteaubriant ont exprimé de leur côté des vœux analogues.

L'ÉCOLE LAÏQUE AU PIED DE LA CROIX

L'avis suivant a été publié dimanche dernier, au pied d'une croix, dans une commune de l'un de nos départements de l'Ouest :

« Les habitants de... sont prévenus que M. X..., instituteur venu de..., se propose de faire la classe aux enfants de cette commune. Il enseignera le catéchisme, et fera quatre fois par jour la prière ordinaire. »

Jusqu'à présent, les enfants de cette commune sont restés sourds à l'appel. Pas un ne s'est présenté; et, au train dont vont les choses, M. X..., instituteur, venu de..., peut, dès qu'il le voudra, retourner à.... Seulement, recouvrera-t-il les cinquante centimes qu'il a dû payer pour la publication?...

Mais, avec ces réclames à son de trompe, que deviennent les déclarations ministérielles auxquelles M. le marquis de l'Angle-Beaumont fait allusion dans sa récente lettre à M. Bourgeois? Ne voilà-t-il pas maintenant que l'on prêche, au pied de la croix, la violation même de la loi! Décidément, si les crieurs publics s'en mêlent... (*Espérance du Peuple.*)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 septembre 1894.
Ou a répondu les primes sur le 3 0/0 à 96.07. Les acheteurs avaient compté sur une réponse à un cours plus élevé. Il ne semble pas que leurs positions en aient été très soulagées, car le 3 0/0 clôture en recul sur les cours de la veille à 96.02, le 3 0/0 nouveau à 94.80 et le 9 1/2 à 105.80.

Les fonds étrangers sont sans changement notable; la rente italienne est plus faible à 90.40; on paraît redouter des livraisons vendredi. Les Consolidés varient peu à 94 9/16. Les sociétés de crédit sur lesquelles la spéculation est engagée à la hausse, sont un peu offertes par suite de crainte d'argent plus cher pour se faire rapporter au 15 et fin octobre.

La Banque de Paris reste à 778; la Banque d'Escompte à 442; le Crédit Foncier à 4,270. Sa nouvelle émission est destinée à combler l'écart entre les prêts réalisés et les sommes destinées à satisfaire aux demandes de prêts. Le Crédit Mobilier est ferme à 447; la Société Générale à 483.75 et le Comptoir d'Escompte à 545.

Le Crédit Foncier de Tunisie a des deman-

des motivées par son coupon à détacher le 1^{er} octobre et par le développement très marqué de ses opérations de prêts.

L'obligation des Immeubles de France au cours actuel de 387.50 offre au porteur de ce titre remboursable à 4,000 fr. une prime de 212 fr. qui équivaut à un véritable lot.

L'obligation première hypothèque Linarès Almería se négocie à 225.

Les Chemins de fer Economiques à 412 offrent une perspective de plus value dans la marge qui les sépare encore des obligations des grandes compagnies.

Dernières Nouvelles

Paris, 1^{er} octobre, 12 h. 50 soir.

Plusieurs comités révisionnistes, réunis dans la soirée d'hier, ont décidé d'envoyer une délégation aux obsèques du général Boulanger.

Les journaux de ce matin constatent que la mort du général ne change en rien la situation politique.

Il n'y a rien encore de décidé pour les obsèques.

HAVAS.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION A UN MILLION

d'Obligations Communales de 400 fr. 3 0/0 AVEC LOTS

REMBOURSABLES EN 75 ANS

PRIX D'ÉMISSION 380 FR.

PAYABLES : 20 fr. en souscrivant; 20 fr. à la répartition (du 10 au 15 novembre) et le surplus par versements de 50 fr. de six mois en six mois.

6 TIRAGES PAR AN

Comprenant chacun un lot de 100,000 fr. et 22 autres lots.

ON SOUSCRIT LE MARDI 6 OCTOBRE

au Crédit Foncier de France; à la Banque de Dépôts et Comptes Courants; à la Banque d'Escompte de Paris; à la Banque de Paris et des Pays-Bas; à la Compagnie Foncière de France; au Comptoir National d'Escompte; au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie; au Crédit Lyonnais; à la Société de Crédit Industriel et Commercial; à la Société Générale.

Dans les Départements : Chez MM. les Trésoriers Payeurs Généraux; Chez MM. les Receveurs Particuliers des Finances; Ou dans les Succursales des Sociétés ci-dessus.

A L'ÉTRANGER : Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.

Pour les détails voir le prospectus ou l'affiche.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la belle
FOIES GRAS truffés 1 90 —
— — — — 3 — —
— — — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFFOIRS : Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.

LA Réglisse Sanguinède

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS
Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR SUITE DE DÉCÈS

Un **BEAU MATÉRIEL**
ET UNE BONNE CLIENTÈLE

D'Entrepreneur de Maçonnerie

LA MAISON S'ERA LOUÉE
A L'ACQUÉREUR

S'adresser à M^e BRAC, notaire, ou à M. BOUGREAU père, ancien entrepreneur, quai de Limoges, 43.

NOTA. — M^{me} veuve Bougreau et M. Bougreau père informent les clients de la maison que, comme par le passé, tous les travaux seront exécutés sous la conduite de M. Bougreau père.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

Le Samedi 17 Octobre 1891, à midi.

1^{er}. La MAISON et vastes Dépendances, sises à Saumur, à l'angle des rues du Petit-Mail et des Basses-Perrières, occupée par M. MATHÉLIE.

Loyer annuel : 530 fr.
Mise à prix : 6,000 fr.

2nd. La MAISON avec Jardin, sise à Saumur, à l'angle des rues du Collège et du Petit-Mail, occupée par M^{me} V^e PLANCHENAU.

Loyer annuel : 500 fr.
Mise à prix : 6,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur. (670)

A louer présentement

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

MAISON avec Écurie et Remise

S'adresser à M. RABOTTEAU, place du Mouton (rue de Nantilly)

A CÉDER

Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

NANTES à CÉDER un important établissement de carrosserie, sellerie, avec forges et charonnage. Belle clientèle. S'adresser à M. PAQUIER, 18, pl. St-Nicolas, Nantes.

ENTREPOT

de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

On demande une bonne domestique, sachant faire la cuisine et le ménage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

On demande à emprunter 21,000 francs sur première hypothèque. S'adresser au bureau du journal.



MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1848, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

CAMILLE NOËL - BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

Exposition Générale des Nouveautés d'Hiver

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient franco et gratis leurs collections complètes d'échantillons de tous les tissus, ainsi que leurs Catalogues de modes, devis, renseignements, etc.; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à M. le Directeur des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

EXPÉDITIONS

Toutes les commandes de 25 fr. et au-dessus (sauf pour les lits, meubles) sont expédiées franco de port pour la France et l'Alsace-Lorraine.

AUCUNE AGENCE NI SUCCURSALE

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES
Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

Chasseurs, approvisionnez-vous
à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons

petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,
0 fr. 90 et 1 fr. 50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.